

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2018  
Séance du 12 décembre 2018

N° 27

Objet : Convention adulte relais  
avec l'Etat

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

**Etaient représentés :**

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

**Etaient excusés :**

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| AILLAUD Jean Pierre      | MAGAUD Marie José      |
| AILLAUD Sylvie           | MUNOZ MALDONADO Julien |
| AUZET Guy                | PAYAN Claude           |
| BALIQUE François         | REBOUL Childéric       |
| BARTOLINI Bernard        | ROCHAT Jacques,        |
| BAUDOU MAUREL Marie Anne | SERRA Victor           |
| BOURJAC Jean Marie       | SEVENIER Jean,         |
| DE VALCKENAERE Gilles    | THONATTE Lionel        |
| FERAUD Maryline          | TONELLI Corinne        |
| GRAVIERE Remy            | URQUIZAR Danièle       |

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application approuvée E. lepalme.com

**Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :**

Le quartier centre-ville-Pigeonnier de la ville de Digne-les-Bains est un territoire classé en quartier prioritaire de la politique de la ville. A ce titre, il bénéficie d'une attention particulière des services de l'Etat et de Provence Alpes Agglomération et aussi de moyens spécifiques.

Parmi les moyens spécifiques de la Politique de la Ville, l'Etat dispose d'aides à la création de poste de médiation dans le cadre du programme « Adultes Relais ».

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme Adultes-Relais encadre des interventions de proximité dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville. C'est un dispositif national qui vise à renforcer les effets des dispositifs contractuels de la politique de la ville. L'adulte-relais a vocation à favoriser le lien entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention entre l'État et les organismes susceptibles de bénéficier du dispositif. La convention conclue pour une durée maximum de trois ans est reconductible deux fois. Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein est de 19 349 € (Juillet 2018). Il est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet, proportionnellement à l'évolution du SMIC.

Considérant le travail engagé par Provence Alpes Agglomération au sein du quartier prioritaire de Digne les Bains depuis 2015 dans le cadre du contrat de ville ainsi que son engagement dans le plan d'action « Cœur de Ville » ;

Considérant les préconisations de l'évaluation du contrat de ville à mi-parcours relatif au nécessaire renforcement de l'animation de cette politique contractuelle et à l'établissement de lien avec le dispositif Cœur de Ville ;

Considérant que Provence Alpes Agglomération est éligible au dispositif Adulte-Relais dans le cadre du contrat de ville de Digne les Bains ;

Il apparaît opportun de renforcer l'équipe des dispositifs Politique de la Ville et Cœur de Ville par le recrutement d'un « Adulte-Relais ».

Aussi, il vous est proposé d'autoriser Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour contractualiser avec l'Etat dans le cadre du Programme « Adulte-Relais ».

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application auprès E-lepays.com

99\_DE-004-200067437-20181212-27\_12122018